

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 10366

présenté par
M. Larive

AVANT L'ARTICLE 58

Rédiger ainsi l'intitulé de cette section :

« Une financiarisation anti-écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Nous profitons de ce titre pour souligner le caractère profondément anti-écologique de la financiarisation par capitalisation des retraites. La financiarisation des retraites c'est 300 milliards potentiels dans des fonds de pension et d'assurances qui investissent dans des activités polluantes. En 2018, les 100 plus grands fonds de pensions publics au monde investissaient moins de 1 % de leurs actifs dans la transition bas-carbone. Cette réforme va faire le bonheur de BlackRock, le fonds de pension déjà chouchou du CAC40 dont l'ensemble des actifs gérés aujourd'hui équivaut à deux fois et demi le PIB de la France. Le gestionnaire de fonds dispose de participations conséquentes dans au moins 18 multinationales françaises du CAC 40 dont Total, Vinci mais aussi BNP Paribas, etc. Des multinationales bien connues pour leurs investissements mortifères sur le plan écologique.

"